



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Dossier 11 | 2008

Catastrophes et Territoires

Introduction au dossier n°11 Catastrophes et Territoires

Jérôme Longuépée, Stéphane Callens et Philippe Duez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/6763>

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Jérôme Longuépée, Stéphane Callens et Philippe Duez, « Introduction au dossier n°11 Catastrophes et Territoires », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 11 | 2008, mis en ligne le 06 novembre 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/6763>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Introduction au dossier n°11 Catastrophes et Territoires

Jérôme Longuépée, Stéphane Callens et Philippe Duez

- 1 Les risques sont aujourd'hui omniprésents, à tel point que certains voient dans les mutations sociales et organisationnelles actuelles, l'émergence d'une société du risque, avatar, malheureux, d'une société industrielle ayant contribué certes à l'augmentation des richesses, mais au prix d'une absence de maîtrise technique, politique et scientifique des risques inhérents au progrès technique (Beck, 2001).
- 2 Les sociétés dans leur globalité sont intéressées au premier chef par ces transformations. Cependant, à des échelles de moindre importance, les territoires sont également concernés et c'est d'ailleurs à travers ces derniers que les risques se manifestent de la manière la plus tangible : par le biais d'événements plus fréquents et de nature plus ou moins dommageable : crises, ruptures, accidents et catastrophes. La catastrophe est évaluée à l'aune de deux variables que sont les impacts humains (mortalité) et économiques (montant des dommages). Elle consiste en l'avènement d'un risque majeur, lui-même fonction de plusieurs paramètres : les enjeux, l'aléa et la vulnérabilité. La catastrophe prend corps au sein d'un gradient d'événements plus ou moins dommageables, allant de l'incident à la catastrophe majeure (prim.net).
- 3 La catastrophe peut se définir comme un événement brutal entraînant une mortalité conséquente et/ou des dommages économiques se chiffrant à plusieurs centaines de millions d'euros. Ce dossier intitulé "Catastrophes et Territoires" fait écho à cette préoccupation grandissante qu'est la question de la connaissance et de la maîtrise des risques et les catastrophes qui leur sont associées, à l'échelle des territoires. De manière latente, c'est donc la question de la résilience de ces derniers qui est en jeu, dans un contexte où les événements dommageables marquent les esprits de manière plus que probante : Erika et les inondations de l'Aude en 1999, Toulouse en 2001, la canicule l'été 2003, le Tsunami en 2004, Katrina en 2005, la Tornade dans le nord de la France en août 2008 sont autant d'exemples de catastrophes ayant marqué, plus ou moins durablement, les esprits et les territoires.

- 4 Ce numéro 11 de la Revue regroupe des contributions originales permettant de jeter un regard à la fois théorique et analytique sur le lien entre catastrophes et territoires.
- 5 Deux postures méthodologiques viennent à l'esprit lorsque l'on s'attache à représenter la dialectique catastrophes et territoires : l'une inductive et l'autre déductive. La première consiste à considérer le rôle des dynamiques territoriales en matière d'occurrence des catastrophes. Dans cette perspective, certaines questions sont récurrentes telles que celles relatives aux usages sur les territoires, à la mémoire, à l'évolution des enjeux, aux institutions et de manière générale à toutes les forces, de nature économique, politique, sociologique ou encore culturelle entrant en ligne de compte dans la construction du risque ainsi que dans l'avènement de la catastrophe. C'est précisément l'option méthodologie adoptée par Virginie Duvat. Sa contribution traite de la question de la construction territoriale de la vulnérabilité face à au risque cyclonique. En l'occurrence, plutôt que de traiter la question du risque à partir des seules variables aléa et enjeux, l'auteur met en exergue la manière dont certains facteurs organisationnels et institutionnels mis en œuvre par les autorités, locales et nationales, tendent à renforcer la vulnérabilité et contribuent à l'émergence des risques naturels sur l'île de Saint Martin, dans les Petites Antilles. Ces facteurs structurels conditionnent dans une large mesure la capacité de résilience des territoires face à un risque majeur tel que le risque cyclonique.
- 6 S'il apparaît important de nous questionner sur la façon dont les risques émergent du fait des mécanismes induits par les dynamiques territoriales, la question de savoir comment une fois la catastrophe avérée, les sociétés humaines en prennent acte est tout aussi cruciale. Cette question renvoie à une logique davantage déductive, réflexive pourrions-nous dire. C'est précisément l'hypothèse sous-jacente à la seconde posture méthodologique, qui fait la part belle aux phénomènes d'apprentissage, aux retours d'expériences et aux questions de solidarités territoriales. Les quatre contributions suivantes ont choisi cette option.
- 7 L'article de Bruno Barroca et Gilles Hubert pose également la question de la façon dont la gestion des risques est appréhendée, cette fois par le biais de la gestion du risque inondation. Plusieurs conceptions existent en la matière, et parmi celles-ci une conception française favorisant un gel des perspectives de développement des zones inondables. *A contrario*, outre-Manche, c'est davantage une conception que l'on pourrait résumer au travers de l'expression "vivre avec le risque" qui prévaut. Cette divergence de points de vue, discutée dans cet article, pose les conditions de la viabilité d'une telle conception somme toute novatrice si on la compare au cas français. Les facteurs sociaux sont bien entendu au cœur de ces conditions, et parmi ceux-ci la question de l'acceptabilité sociale des risques, la responsabilité et le partage de la décision publique en matière de gestion du risque. En définitive, la contribution pose la question de la place du territoire dans une définition institutionnelle, négociée, de la gestion du risque d'inondation.
- 8 Claire Brossaud approche la thématique de la catastrophe par un regard sociologique original : celui de l'instrumentalisation des TIC dans un contexte de veille informationnelle relative à la catastrophe. S'appuyant sur 3 événements distincts, elle entend décrire et analyser la façon dont les NTIC sont mobilisées par les acteurs pour réduire des incertitudes inhérentes à la catastrophe. Ces mêmes technologies permettent par ailleurs à certaines personnalités clés de contribuer à la construction d'une culture du risque et à l'acceptabilité sociale de ce dernier : ce sont des "passeurs en généralité" permettant en quelques sortes une acculturation et une diffusion du risque à l'échelle du

territoire. La vertu des TIC tient également en ce qu'elles permettent une mise en valeur de la dimension patrimoniale du risque naturel. Les forums de discussion mis en œuvre à l'occasion des événements, malgré leur délaissement par les autorités, bénéficient ainsi d'une audience importante, notamment de la part d'une "population invisible sur la scène locale" qui y voit tantôt un exutoire, tantôt un moyen de s'approprier et d'insérer *leur événement* au sein d'un *événement commun*, partagé.

- 9 La contribution de François Duchêne met à jour un phénomène pour le moins important dans la gestion et le traitement des risques d'affaissement minier : *l'effet territoire*. L'auteur montre en quoi l'histoire du territoire va peser, plus d'un siècle après le début de l'exploitation du minerais, sur la manière dont s'organise, se politise la question des affaissements miniers. Le bassin ferrifère, élément central du "fait industriel lorrain" pour reprendre l'expression de l'auteur, est né à la fin du 19^{ème} siècle. Sa fermeture définitive un siècle plus tard qui conduit à un déclin touchant non seulement les aspects économiques, mais également sociaux du territoire, va correspondre à l'émergence du risque minier se traduisant par des phénomènes d'effondrement. A la catastrophe économique de la fermeture de la mine se cumule donc le traumatisme de l'habitation sinistrée. Le conflit est par ailleurs marqué par un rapport au temps divergent entre victimes et autorités: la mobilisation du temps long par les premiers va s'opposer à une volonté de décontextualisation chez les seconds. L'histoire du territoire expliquera en grande partie la géographie de la mobilisation sociale ainsi que la portée politique du conflit.
- 10 La contribution de Julien Langumier pour sa part fait de la catastrophe le point de départ d'une dynamique territoriale centrée autour des problématiques identitaires. Comme pour la contribution précédente, on s'aperçoit ici que la catastrophe passée fait figure d'*input*, de ressource identitaire à partir de laquelle les villageois vont recréer un équilibre, fonder un *après* résultant de rapports de force, de conflits, voire de rapprochements inédits. Partant d'un travail ethnologique, l'auteur entend saisir la manière dont certains villageois se construisent une tragédie collective, en mobilisant la catastrophe en tant qu'élément tantôt sanctionnant une gestion du risque considérée comme calamiteuse, tantôt légitimant une modification de leur statut de "nouveaux venus" rendue possible à leurs yeux du fait du tribut payé par ces périurbains au travers de la dévastation de leurs biens. La catastrophe tend ici à intégrer un discours de légitimation de l'appartenance des nouveaux quartiers au village historique.

BIBLIOGRAPHIE

Beck Ulrich, 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.

AUTEURS

JÉRÔME LONGUÉPÉE

Maître de conférences, économie, Centre EREIA, Université d'Artois jlonguepee@free.fr

STÉPHANE CALLENS

Centre EREIA, Université d'Artois

PHILIPPE DUEZ

Centre EREIA, Université d'Artois